

La peine capitale

A cet égard, je voudrais citer les propos de Edmund Burke; il a dit ceci: «Votre représentant doit non seulement travailler pour vous avec zèle, mais il doit aussi faire preuve de jugement, et en le sacrifiant pour refléter votre opinion, il vous trahit.»

Nous ne sommes pas dans une démocratie où les réactions sont automatiques. Nous avons tous été forcés par les médias de prendre position sur cette question avant d'avoir l'occasion de participer à une discussion ou à un débat raisonné. Le Canada n'est pas un pays où l'on tient couramment des référendums, où l'on a recours au plébiscite. Nous sommes censés débattre les questions à fond avant que la Chambre ne prenne une décision. Je m'attends à ce que le vote sur cette question produise une décision réfléchie.

Ceux qui étaient à la Chambre ce matin et qui ont écouté le député de Lisgar (M. Murta) savent de quoi nous parlons. Je recommande à ceux qui n'étaient pas à la Chambre ce matin de lire ce discours.

Au fond, il ne s'agit pas d'examiner la question du rétablissement ou non de la peine de mort mais de discuter de notre système judiciaire. C'est le système judiciaire qu'il faut examiner, c'est ce dont il faut se préoccuper. J'ai toujours dit qu'ôter la vie à quelqu'un est la dernière chose à faire, et je ne suis pas convaincu que nous soyons sur le point de devoir recourir à cette mesure ultime.

Une des raisons pour lesquelles mes électeurs et vos électeurs sont dans cet état d'esprit, c'est qu'ils sont mécontents et découragés du système judiciaire en général. Ils se sentent frustrés, ignorés et ils craignent parfois pour leur propre sécurité. Ils veulent que justice soit faite. La confiance du public dans le système judiciaire est sapée par le manque de logique qui se manifeste dans la détermination de la peine. Il faut rétablir la confiance dans notre système de libération conditionnelle.

Les Canadiens n'ont pas confiance dans un système qu'ils ne comprennent plus. Ils lisent des articles à ce sujet et ils en entendent parler, et ils ne croient pas que ce système reflète celui auquel ils sont habitués. Les médias ont incité les Canadiens à croire que le taux de criminalité est bien supérieur à ce qu'il est en réalité, et ils sont maintenant convaincus que seul le rétablissement de la peine capitale leur permettra de faire régner à nouveau l'ordre public comme par le passé.

La violence qui existe dans notre mode de vie nous préoccupe tous; il y a beaucoup trop d'homicides dans notre société. Toutefois, je ne pense vraiment pas que le rétablissement de la peine capitale puisse résoudre ces problèmes. Au contraire, il faut nous attaquer aux problèmes de notre société en adoptant des mesures énergiques pour appliquer la loi, grâce à une réforme du droit.

Les Canadiens veulent une société à la fois juste et humaine. Nous voulons un régime de justice pénale qui réponde de manière efficace aux besoins réels de nos citoyens que nous devons protéger contre les actes de violence. Dans notre mode de vie, nous ne pouvons pas, chez nous et dans nos écoles, continuer à faire preuve de tolérance sans compenser par la restriction, la discipline et la responsabilité personnelle. Après avoir rejeté l'utilisation du fouet dans nos écoles, le recours au

châtiment corporel, nous ne pouvons pas demander aujourd'hui la peine capitale pour les plus faibles d'entre nous qui n'ont pas appris la discipline et la responsabilité.

La société peut, par l'entremise de ses tribunaux, condamner clairement et avec vigueur le meurtre et les autres crimes évidents perpétrés contre la personne sans recourir à la peine de mort.

Lorsque le Seigneur mit un signe sur Caïn, le premier meurtrier de la Bible, et qu'il le bannit en l'obligeant à errer comme un vagabond, il ne le tua pas; il l'obligea à continuer à vivre en se rappelant chaque jour le mal qu'il avait fait.

Ce débat sera suivi par un vote selon la conscience de chacun, en l'absence de toute consigne et de tout parti pris politique, et indépendamment de la notion de loyauté à un parti. En conscience, je voterais contre cette motion, car je ne puis faire autrement.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) pour une question ou un commentaire.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, avant de poser ma question au député de St. Catharines (M. Reid), j'aimerais le féliciter pour son excellent discours, un discours d'une profonde clairvoyance et d'une grande sensibilité. J'ai personnellement été touché par ces paroles. En introduction à ma question, je souhaiterais dire que le congrès du travail du Canada a choisi ce jour pour honorer la mémoire des hommes et des femmes qui ont été tués ou blessés et éventuellement rendus invalides sur leurs lieux de travail l'année dernière.

• (1620)

Ceux qui souhaitent rétablir la peine capitale dans la législation canadienne ont prétendu que c'était essentiel pour protéger les innocents. Le député ne pense-t-il pas qu'il vaudrait beaucoup mieux parler par exemple de responsabilité des sociétés, afin d'essayer de prévenir les multiples décès et blessures qui se produisent sur les lieux de travail, et qui semblent constituer un problème beaucoup plus vaste? Ne ferions-nous pas mieux de consacrer notre temps et notre énergie à élaborer des lois et des procédures qui éviteraient aux travailleurs d'être inutilement mutilés ou tués sur leurs lieux de travail?

M. Reid: Monsieur le Président, je ne me laisserai pas avoir par l'amabilité du député de Nickel Belt (M. Rodriguez). Le débat ne porte pas sur les relations syndicales patronales. Je crois toutefois qu'on a réalisé beaucoup de progrès sur le plan de la sécurité au travail. J'appuie les mesures prises pour l'améliorer.

Je ne crois pas que les accidents puissent être considérés comme des homicides délibérés. Je suis sûr que la sécurité au travail est une question qui préoccupe chacun d'entre nous.

M. Manly: Monsieur le Président, je tiens, moi aussi, à féliciter le député de St. Catharines (M. Reid) pour son excellent discours.